

VIII° CPO

**LA GRACE DE TRAVAILLER   
Rome, 2015**

[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org)

© Copyright by:

Curia Generale dei Frati Minori Cappuccini

Via Piemonte, 70

00187 Roma

ITALIA

tel. +39 06 420 11 710

fax. +39 06 48 28 267

[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org/)

Ufficio delle Comunicazioni OFMCap

[info@ofmcap.org](mailto:info@ofmcap.org)

Roma, A.D. 2016

Sommario

[VIII° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE DES FRERES MINEURS CAPUCINS: LA GRACE DE TRAVAILLER Rome, 2015 5](#_Toc459272855)

[PROPOSITIONS 5](#_Toc459272856)

[1. Appelés à participer à l'œuvre de la Création 5](#_Toc459272857)

[2. Apprendre à travailler 6](#_Toc459272858)

[3. Le premier travail 8](#_Toc459272859)

[4. Mineurs au service de tous les hommes 8](#_Toc459272860)

[5. Vivons de notre travail 9](#_Toc459272861)

[6. Des frères qui travaillent ensemble 10](#_Toc459272862)

[7. Exerçons promptement tout genre d'apostolat 12](#_Toc459272863)

[8. Apportons le message du salut 15](#_Toc459272864)

**VIII° CONSEIL PLENIER   
DE L'ORDRE DES FRERES MINEURS CAPUCINS:  
LA GRACE DE TRAVAILLER   
Rome, 2015**

**PROPOSITIONS**

**1. Appelés à participer à l'œuvre de la Création**

1. Nous qui avons reçu gratuitement l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, en vertu du grand amour que Dieu a pour nous, nous nous sentons appelés à le transmettre à nos frères par notre vie, dans toutes ses dimensions, y compris celle du travail. La grâce de travailler devient ainsi une louange et un témoignage pour Dieu qui le premier, nous a aimés. Nous encourageons et exhortons tous les frères à vivre «l'évangile du travail»[[1]](#footnote-1), jusqu’en sa dimension de nécessaire fatigue physique, à être heureux d’avoir cette vocation et d'annoncer au monde la grandeur du Créateur.

2. A l'image de Jésus-Christ, qui a travaillé de ses propres mains, et de François, qui a suivi ses traces, nous rendons présent le Royaume de Dieu par notre travail, en servant les personnes grâce à nos dons personnels et communautaires. En effet, “Jésus travaillait de ses mains, quotidiennement et directement au contact la matière créée par Dieu afin de lui donner forme grâce à son habileté d’artisan. Il est frappant que la plus grande partie de sa vie ait été consacrée à cette tâche (…).Il a sanctifié de cette manière le travail et lui a conféré une valeur particulière pour notre maturation” (*Laudato sii*, 98).

La Bienheureuse Vierge Marie et Saint Joseph, son époux, sont pour le frère mineur des exemples de travail quotidien, silencieux, humble, fraternel au service du Royaume de Dieu. Selon les paroles de Saint François, qui exhortait les frères à se faire mères les uns des autres, nous entrons dans le mystère du salut d'une manière connue de Dieu seul, et le Père qui voit dans le secret, nous récompensera.

La tradition capucine a, elle aussi, adopté le travail comme dimension ordinaire de sa vie quotidienne. Notre histoire est constamment enrichie par la vie et l'exemple de frères qui servent la communauté de toutes leurs capacités physiques, mentales et spirituelles.

3. Dieu fait au genre humain le don du travail. Venant de Ses mains, le travail est grâce et doit être considéré comme quelque chose de bon, qui nous fait participer activement à l'action créatrice de Dieu. Perçu comme circonstance pleine de grâce qui nous associe à la sanctification et à rédemption de l'humanité, le don du travail accomplis avec amour répand en nous la joie intérieure et l’enthousiasme.

4. La personne humaine a, pour grandir et se développer, un besoin vital d'entrer en relation avec les autres.

Un travail authentique aide à faire mûrir les relations humaines en leurs multiples dimensions:

* le travail nous met en contact avec nous mêmes, avec nos talents et nos capacités. D'où l'importance que chaque frère soit, autant que possible, reconnu dans ses dons et charismes.
* le travail nous met en relation avec les frères. Que le travail personnel, confié par la fraternité ou assumé en communion avec elle, soit donc une expression de la vie fraternelle et devienne un instrument privilégié pour renforcer les relations fraternelles, en générant au sein de la vie communautaire une véritable communion.
* le travail nous met en relation avec le peuple. Par notre consécration, nous sommes appelés non seulement à servir les autres, mais aussi à donner notre vie, en étant particulièrement solidaires avec les pauvres et les travailleurs. C'est pourquoi la personne consacrée ne doit se rendre propriétaire ni de son travail ni des fruits de celui-ci, mais tout partager.
* le travail nous met en relation avec toute la création. C'est pourquoi la personne consacrée, grâce à son travail, collabore à la sauvegarde et au respect de la création en qui elle reconnait les traces du Dieu Créateur.
* le travail nous met en relation avec le Seigneur. La personne consacrée est appelée à travailler dans la “vigne du Seigneur”; il est donc d’importance vitale que de jour en jour elle grandisse dans une relation d'intimité avec Celui qui est le "maître de la vigne".

5. Toute “table” de travail, bureau, planche de repassage ou plan cuisine peut être un “autel” où le travail de nos mains et l'intention de nos cœurs sont présentés au Seigneur de la moisson. Notre travail devient liturgique et donc prière. Nous ne travaillons pas seulement nous- mêmes, ou pour nous-mêmes, mais en communion avec les autres.

C’est par notre propre manière d'être et d'agir que nous prenons part à l'histoire du salut et collaborons à la construction du royaume de Dieu.

6. Comme frères capucins nous sommes appelés à nous procurer par le travail ce qui est nécessaire pour notre subsistance et à le partager avec les pauvres. La grâce de travailler est constitutive de notre être frères capucins: elle réalise notre relation avec Dieu et avec le prochain, se fait annonce prophétique de la présence de Dieu dans le monde et source d'épanouissement humain et spirituel. Elle doit être comprise et vécue selon notre identité franciscaine capucine: en fraternité, minorité et esprit de service. L'authenticité de notre travail suppose la conversion permanente à l'Evangile : nous avons en effet promis de le vivre et d’en être les témoins prophétiques au milieu des hommes.

**2. Apprendre à travailler**

7. Dans le parcours de formation initiale il faut prévoir un processus pédagogique qui porte à valoriser le travail comme réponse à l'amour de Dieu et au service des frères. Ceci contribue au développement de la personne.

8. Pour intérioriser notre charisme, il faut pendant la formation initiale, insister sur le travail manuel et domestique. Lorsque cela est possible, il faut prévoir pour les candidats des périodes de travail même à l'extérieur, afin de contribuer activement à la subsistance de la fraternité

9. Tous les frères ont la responsabilité d’offrir aux frères en formation initiale leur témoignage concernant la façon de travailler. Il est donc particulièrement important que les formateurs participent au travail manuel et domestique, chacun selon ses capacités, afin de transmettre la valeur de ce travail comme une dimension qui caractérise notre mode de vie.

10. Le travail manuel et domestique nous fait expérimenter l'amour oblatif pour les frères, l'humilité et la minorité du service. S'il est pratiqué avec dévotion, dès la formation initiale, il nous permet de développer un sentiment d'appartenance à la fraternité locale et à la Circonscription; il se fait expression concrète de la sollicitude qui est commune à tous et de la solidarité avec les plus pauvres. Dans de nombreuses cultures le soin du travail manuel et domestique peut être le signe d’un changement de mentalité et annoncer l'égale dignité des fils et filles de Dieu.

11. Au cours de la formation initiale, on informera les frères au sujet des différentes possibilités de travail dans la Circonscription, afin qu’ils puissent discerner avec les formateurs le genre de travail qui paraît le plus approprié pour eux. Lors de ce discernement, on tiendra compte des compétences de l'individu, et des besoins de la Circonscription, de l'Église et de la société. Que les formateurs soient de leur côté attentifs à faire mûrir chez les frères en formation une effective disponibilité à participer aux activités de construction et travaux, requis par les circonstances.

12. Que les frères en formation soient orientés, après évaluation de leurs compétences et attitudes, vers des spécialisations qui ne sont pas nécessairement liées au ministère sacerdotal (agriculture, médecine, économie, informatique, sciences sociales, etc.). Qu’on adopte aussi le même critère pour l'attribution des bourses d'étude.

13. Chaque circonscription consacrera au moins un frère à l'étude systématique de l'histoire et de la spiritualité capucine, considérant que cet engagement est un travail nécessaire pour garder la mémoire de notre forme de vie et former les nouvelles générations.

14. Que les frères soient formés à s'engager de manière professionnelle dans les réalités où ils œuvrent socialement, leur offrant même la possibilité de vivre parmi les pauvres pendant une période de temps significative avant la profession perpétuelle.

15. Que les études spécialisées et l'obtention des titres académiques correspondants soient vécues comme un don à partager dans un esprit de service fraternel et non comme un droit acquis ou un privilège au sein de l'Ordre. Chaque circonscription discerne ses exigences et, compte tenu de celles-ci, identifie les frères qui peuvent être envoyés dans des centres académiques. On évaluera s’ils ont les capacités intellectuelles et l'âge qui convient pour mener à terme ce parcours, en prenant également en considération les coûts que cela comporte. On veillera aussi à l'accompagnement des frères durant la durée de ces études. Que ces frères soient pleinement conscients que ces études à temps plein sont leur travail, et que pour cette raison ils évitent d'avoir des activités parallèles. Qu’après l’obtention de leurs diplômes universitaires, on les destine à des activités où les compétences qu’ils ont acquises peuvent être mises en valeur et s’exprimer dans le service des frères, la recherche et l'étude.

**3. Le premier travail**

16. Nous sommes appelés à intégrer la vie de prière et l’action du travail. Quelque soient notre travail, les joies et les attentes, les efforts et les inquiétudes de notre travail, il est devant le Seigneur; avec toute la fraternité, nous plaçons donc notre confiance en Lui: *“*Si le Seigneur ne bâtit la maison, c’est en vain que peinent les bâtisseurs*”* (Ps 127,1). La prière et la fraternité sont le fondement essentiel de notre travail: sans elles la valeur intrinsèque du travail sera réduite à une simple exécution de tâches requises, vides de vie intérieure et de vitalité.

17. La recherche de l'union à Dieu est le premier travail des frères. Les temps de la prière fraternelle ne sont ni une manière de négliger nos activités de travail et de pastorale ni une façon d'échapper aux difficultés humaines du travail, mais un service dérivant de notre état de vie consacrée. Par conséquent, qu’aucun frère ne s'auto-dispense de la tâche principale de la prière liturgique et de l'oraison mentale, sachant que lorsqu’il prie, il intercède “en faveur de tous les hommes” (Const. 49,1).

**4. Mineurs au service de tous les hommes**

18. L'identité du frère capucin est caractérisée par la minorité vécue en fraternité; celle-ci devient le critère pour le choix de nos activités. Nous ne sommes pas appelés seulement à travailler pour les pauvres, mais surtout à travailler avec les pauvres. Gardons-nous de voir dans le travail une autopromotion personnelle, afin de toujours vivre dans un esprit de service.

19. Notre charisme de frères mineurs capucins se manifeste particulièrement dans les activités qui nous mettent à la dernière place, en partageant de manière prophétique la condition de ceux qu’une mentalité consumériste et hédoniste, tient pour insignifiants. Cela nous engage à mener une vie sobre à la manière des pauvres de l’endroit.

20. Rappelons-nous que l'objectif de notre travail n'est pas de seulement garantir notre subsistance, mais de partager la vie avec les autres personnes, en nous mettant à leur service en tant que frères mineurs. Que chaque circonscription de l'Ordre ait au moins une structure d'aide et de promotion en faveur des pauvres. A cet effet, les ministres prendront l’engagement a) de mettre à disposition des frères compétents et disponibles pour rendre ce service; b) d’affecter un de nos couvents à ces initiatives; c) d’allouer un pourcentage de nos entrées au bénéfice des pauvres. La proximité et la fréquentation des pauvres nous aideront à modifier à bien des égards notre style de vie.

21. Notre fraternité est composée de religieux prêtres et de religieux laïcs. Dans les relations internes et dans le travail ministériel évitons car profondément contraire à notre identité de frères mineurs, toute forme de cléricalisme en quête d'ascension sociale, de privilèges et de pouvoir, Soutenons les structures et attitudes fraternelles qui offrent un témoignage de collaboration, de dialogue et de service.

22. Nombre de nos travaux, et autres activités / initiatives sont une source de bénéfices économiques. Beaucoup de pays établissent des impôts, pour qu'une partie du bénéfice de toute l'activité économique revienne au bien commun, pour le financement de travaux et de services pour tous. Comme frères mineurs, soyons des citoyens responsables et honnêtes, en nous conformant toujours aux exigences fiscales, sans recourir à des stratégies d’évasion fiscale.

23. Le travail pour le compte de tiers appartient au charisme de nos origines. C'est une façon de travailler comme mineurs qui implique de dépendre des autres et de se conformer à leurs conditions, de renoncer à un leadership personnel et institutionnel, d’accepter des conditions de travail habituellement plus exigeantes. Décidée et partagée en fraternité, cette façon de travailler est une fenêtre ouverte sur le monde, une source d'enrichissement fraternel, une école de travail et un canal privilégié pour notre partage avec le prochain.

**5. Vivons de notre travail**

24. Pour vivre, les premiers capucins avaient choisi de recourir à la mendicité. Aujourd'hui, les conditions socio-culturelles et ecclésiales dans lesquelles l'Ordre vit nous imposent de pourvoir à notre subsistance par notre travail. Nous pouvons donc, en vue de cela, prendre comme travail rémunéré, même hors de la fraternité, tout genre d'activités honnête qui nous permet de vivre en mineurs.

25. Que ceux qui exercent une profession lorsqu’ils entre dans l'Ordre continuent à l’exercer, si elle n'est pas opposée à notre charisme, et nécessaire pour contribuer à la subsistance de la fraternité.

26. La diminution des fonds de solidarité de la Curie générale et des autres sources extérieures doit être accueillie et vécue comme une bénédiction, une occasion de discernement pour créer de nouvelles formes d'autosubsistance, en plaçant notre confiance en la Providence divine. Parmi ces formes, évaluons soigneusement la possibilité de lancer des institutions ou des projets qui répondent des besoins locaux où les frères puissent travailler.

27. Dans le contexte de la société contemporaine, la quête traditionnelle - comme cela a été fait depuis des siècles - à peu à peu complètement disparu. Nous considérons toutefois que préserver la tradition de la mendicité est une valeur, mais en la renouvelant et l'adaptant au contexte socioculturel et en trouvant d’autres formes en harmonie avec notre état de mineurs, en recourant par exemple à des dons de particuliers et d'institutions afin d’assurer le minimum nécessaire pour nous et pour les pauvres.

28. Les structures construites avec la contribution de la solidarité économique de l'Ordre doivent parvenir à se maintenir de façon autonome grâce au travail des frères qui y œuvrent. Qu’on ne construise pas de structures dans lesquelles les frères ne sont pas disposés à travailler et à pourvoir à leur subsistance.

29. Qu’en tenant compte de notre interdépendance, l'excédent du fruit de notre travail, ou d'autres revenus, soit mis à la disposition de l'Ordre pour les besoins des circonscriptions et au profit des plus pauvres.

30. Un objectif que nous pouvons atteindre dans la gestion de nos ministères et de nos infrastructures est celui de l'autonomie économique.

Etant donné que les jeunes circonscriptions ne peuvent pas toujours, grâce à leur seul travail pourvoir décemment à leurs besoins, on suggère que l'office de la solidarité fournisse matériaux et support technique pour accompagner ces circonscriptions dans leur réflexion sur des questions comme la viabilité économique, l'investissement responsable et les projets auto-assistance. Nous nous efforcerons de fournir aux frères des polices d'assurance santé et un fonds de pension, en tenant compte de la situation locale.

31. Recourir en fraternité au service de salariés qui dépendent de nous, est en certaines situations en opposition avec notre choix de frères mineurs. Il est demandé à toutes les circonscriptions de mettre en œuvre une vérification sérieuse et rigoureuse portant sur l’emploi d’un personnel qui dépend de nous. La vérification doit être soumise au jugement de tous les frères en chapitre local et au consentement du Ministre ou Custode avec son Conseil.

32. Comme frères mineurs, travaillons avec ceux qui dépendent de nous, avec respect, coopération, humilité et simplicité. En les rendant sensibles à notre mode de vie, entrons en relation avec eux, de manière fraternelle et courtoise, et non pas avec une mentalité de patron mais sans jamais renoncer à notre responsabilité.

33. A propos des employés qui travaillent dans nos fraternités et dans nos institutions nous appliquerons les indications qui suivent :

* observer les lois locales qui précisent les droits et les obligations des travailleurs;
* verser un salaire équitable;
* prendre soin de leur formation appropriée et continue.

**6. Des frères qui travaillent ensemble**

34. C’est avec reconnaissance que nous remercions Dieu pour le travail des frères à travers le monde, travail qui s'exprime de différentes façons, selon des formes traditionnelles et d'autres plus innovantes. Rappelons qu’en toutes nos activités, c’est à la vie fraternelle et à la vie de prière, qu’appartient la primauté à la lumière de laquelle s’opère le discernement à propos de notre travail. En effet, c’est en partant de notre identité de frères mineurs que nous voulons nous présenter au monde d'aujourd'hui afin de répondre aux tâches que l'Eglise nous confie et aux défis que nous posent la culture et la société d'aujourd'hui.

35. À la lumière de notre charisme fraternel, la grâce de travailler nous engage, comme nous y exhortent les Constitutions, à placer nos travaux à l’intérieur du projet de la fraternité, en soumettant volontiers et par esprit d'obéissance notre propre travail au discernement de la fraternité locale et du Ministre, en acceptant avec esprit de disponibilité, comme occasion de croissance personnelle et de bénédiction, même ce qui ne nous correspond pas ou ne nous satisfait pas.

36. Chacun de nous a reçu de Dieu des dons divers. Chaque fois qu'un frère partage le don qu’il a reçu, il témoigne de la beauté et de la force d'attraction de la communion fraternelle. La créativité individuelle dans le travail, en harmonie avec le programme d'une fraternité respectueuse et accueillante, apporte de la joie et en est encouragée.

37. Que le travail de chaque frère soit une expression de toute la fraternité. Que le chapitre local soit le lieu où les frères, se soutiennent et s’enrichissent mutuellement en partageant les difficultés et les joies de leurs différentes travaux.

38. Faisons passer le travail en équipe avant le travail individuel, car il exprime mieux les valeurs de la fraternité et de la minorité. Il est nécessaire que tous les frères s'engagent à travailler pour des objectifs communs, promeuvent l'adhésion et la participation, développent des relations d'égalité, renforcent et respectent leurs différences, en renonçant aux intérêts particuliers et au protagonisme personnel. Que le coordonnateur du travail accompli ensemble ne se comporte pas comme un chef autoritaire, mais comme un frère, dont le service est d'animer et de coordonner le groupe en favorisant la communication et la créativité, en affrontant avec courage les conflits afin que tous participent.

39. Que tous les frères se sentent responsables de l'animation de la vie fraternelle. Lorsqu’ils seront appelés à assumer le service de Ministres et de Gardiens qu'ils soient préparés et aient conscience que ce service est leur travail prioritaire dont l’objectif est de favoriser le cheminement des frères et la qualité des relations fraternelles. Guidés par nos Constitutions, qu’ils encouragent la participation de tous et la mise en valeur de chacun.

40. La mentalité consumériste mesure la valeur de la personne en fonction du rôle qu'elle occupe dans la société, et surtout en fonction de ce qu'elle produit, en marginalisant les plus faibles. Qu’il n’en soit pourtant pas ainsi chez nous. Le frère sera accueilli et mis en mesure de donner le meilleur de lui-même, quels que soient son état de santé, son âge et sa situation professionnelle. Que le travail de chaque frère soit estimé indépendamment du salaire reçu. Que nos communautés soient des lieux de gratuité où chacun puisse développer de façon créative les dons qu’il a reçus, en travaillant avec foi et dévotion, en sain équilibre avec les autres aspects de notre vie.

41. Deux risques menacent notre vie fraternelle : il y a d'un côté, l'activisme qui peut devenir un prétexte pour s'éloigner de la fraternité - en fait, plus on est engagé, plus il est nécessaire de rester lié à la vie fraternelle -, de l'autre, un risque de désengagement des tâches qui nous sont confiées et de tomber dans la paresse et une mauvaise gestion du temps.

42. En tant que frères mineurs capucins soyons une fraternité où les frères, laïcs et prêtres, jouissent de la même dignité. Il est de la responsabilité du Ministre et de son Conseil de rechercher différentes formes d'apostolat pour que le choix de la forme laïcale de notre vie ait un réel espace d'expression, rendant possible un accomplissement humain et professionnel. Les circonscriptions qui se consacrent presque exclusivement à l'apostolat paroissial et sacramentel, avec une formation essentiellement cléricale au post-noviciat, pourront difficilement transmettre l'importance et la beauté de la forme laïcale de notre vocation et attirer des jeunes vers cette forme de vie. Qu’on propose donc proposer les différentes expressions de notre vocation, en encourageant et exhortant tous les frères à mettre à profit leurs dons naturels grâce à une formation qualifiée qui les prépare à effectuer au mieux les services qui leurs sont confiés.

43. Les malades constituent l'un des groupes les plus marginalisés de notre société. Reconnaissons la valeur de la présence des frères malades dans nos fraternités. Dans le silence, la patience et la prière, ils collaborent par leur témoignage à l'édification de la fraternité. Reconnaissons aussi le travail des frères qui, dans la fraternité, prennent soin d'eux et les accompagnent avec générosité, amour et un profond respect.

44. L'amour de nos frères âgés et malades et notre responsabilité à leur égard, exigent de la fraternité une sollicitude et attention particulière: leur garantir les soins médicaux et l'assistance sanitaire; établir leur travail en fonction de leurs possibilités concrètes; encourager leur retrait progressif des responsabilités, services et ministères, en les accompagnant en cette transition qui est parfois une source de lutte intérieure.

45. Considérant que l'argent est le fruit du travail de tous les frères, que les gardiens et les ministres respectent le «plafond» des dépenses déterminées par le statut économique de la circonscription (cf. Ord. 4/4), en posant chaque choix avec responsabilité et transparence, en accord avec le conseil local et celui de la circonscription. Pour cela, toutes les circonscriptions sont appelés à élaborer un statut économique clair afin d’éviter les décisions arbitraires et les abus d'argent de la part des supérieurs.

46. Qu’en esprit d'appartenance, tous les frères remettent intégralement à la fraternité, offrandes, salaires, pensions et toutes les autres ressources reçues. De la même manière, qu'ils ne s'approprient ni ministère, ni fonctions, ni tâches, et qu’ils n'en tirent pas de profit personnel.

47. Si un frère refuse obstinément de remettre à la fraternité tout ce qu'il a reçu pour son travail ou de toute autre manière, son ministre est dans l’obligation de l'avertir avec fermeté, douceur et amour, pour qu'il vive ce qu'il a promis, recourant même s’il le faut à l'admonition canonique

48. Que le temps des vacances soit considéré comme un moment de grâce que le Seigneur nous donne, mais qu’il ne soit pourtant pas considéré comme un droit à disposer de son temps de façon autonome. Qu’on discerne en chaque fraternité la meilleure manière de vivre ce temps, que ce soit communautairement ou individuellement.

49. Dans la planification de nos vacances prêtons attention à ceux qui n'ont pas cette possibilité, parce qu’ils ne travaillent pas ou parce qu’ils n'en ont pas les moyens. Evitons de faire comme les riches ; agissons de manière qu'elles correspondent à notre état de mineurs, en les partageant autant que possible, avec les frères et en solidarité avec les plus humbles de notre société.

50. Que des signes concrets expriment aux frères notre reconnaissance pour leur travail généreux.

**7. Exerçons promptement tout genre d'apostolat**

51. Comme frères capucins nous contemplons la réalité comme le lieu où Dieu révèle sa beauté et sa miséricorde. Dans la création, l'homme et les pauvres contemplons le visage du Christ qui continue à se révéler en sa kénose et résurrection. Que nos choix de travail soient donc le résultat d’un discernement opéré dans la prière en fraternité et en esprit de minorité, en mettant l'accent sur le contexte socioculturel dans lequel nous vivons.

52. Afin de nous engager en des décisions et des actions réelles et concrètes, nous avons besoin de prêter attention à ce qui se passe dans la société, dans l'Eglise locale et dans la circonscription de l'Ordre dans laquelle nous vivons. Il est essentiel d’affronter la réalité particulière à laquelle le Seigneur nous a envoyés, d’être intelligents pour discerner les voies de sa volonté et agir résolument pour l'accomplir dans un esprit de liberté et d'humilité.

53. Que l'écoute et l'observation attentive du monde qui nous entoure et de ce qui inquiète les gens, nous offrent les éléments d’un meilleur discernement pour :

a) identifier et valoriser les activités de chaque frère;

b)donner un visage significatif à nos fraternités et établir des liens avec les personnes;

c) éviter de proposer des activités que le contexte ne requiert pas;

d) faciliter notre présence et notre témoignage évangélique parmi les pauvres.

54. Afin de mieux servir les hommes et les femmes de notre temps, que notre travail soit effectué avec compétence et amour. Par conséquent, en prenant comme « principe » celui « d’une continuelle amélioration » :

a) reconnaissons la nécessité de la spécialisation, en la mettant continuellement à jour;

b) évaluons les nécessités auxquelles donner des réponses;

c) programmons avec attention les buts et les objectifs;

d) accordons la priorité à un travail en équipe et en lien avec d'autres organisations;

e) évaluons les résultats et favorisons l'innovation.

55. Que les frères n’assument pas leurs engagements seulement en vue d'un rendement économique pourtant nécessaire, mais aussi comme une réponse gratuite aux besoins du contexte social dans lequel ils sont insérés, en collaboration avec d'autres initiatives de service gratuit.

56. Une des formes traditionnelles du ministère des capucins est la présence dans les sanctuaires, lieux de rencontre authentique des frères entre eux et avec Dieu. Les frères sont exhortés à offrir une présence active en ces lieux comme pèlerins parmi les pèlerins, dociles et disponibles pour un accueil pastoral, tout spécialement pour les confessions et les bénédictions.

57. Valorisons la pratique de la mission populaire et la formation spirituelle des baptisés, en accompagnant ces derniers dans le processus de conversion et de croissance. Veillons ensuite à encourager la créativité dans la prédication de l'Evangile et à promouvoir l'intégration des baptisés dans la vie communautaire de la paroisse et la réconciliation avec le Seigneur et avec les frères.

58. Valorisons et promouvons la participation des fidèles laïcs à la vie de l'Eglise, en accordant une attention particulière à l'OFS. Engageons-nous dans leur formation à travers des ateliers, des cours, la publication de livres et l'utilisation du web.

59. Partageons notre charisme avec les laïcs, en les impliquant dans nos œuvres. Encourageons la solidarité à travers le service du volontariat, mettons les personnes en situation de vivre l'esprit de fraternité et de minorité à travers un travail gratuit et joyeux au service des plus démunis.

60. On doit considérer que la charge pastorale d'une paroisse est confiée à toute la fraternité. Chaque fois qu'une paroisse nous est confiée, que le curé n'en fasse pas son affaire, mais qu’il travaille en collaboration avec la fraternité.

61. L'ecclésiologie de communion nous demande de vivre notre charisme et notre service pastoral comme don à l'Eglise universelle et particulière, dans un esprit d'itinérance. Là où nous sommes présents, en authentiques frères du peuple, mettons-nous volontiers au service de la croissance de l'Eglise locale, en collaborant volontiers avec le clergé diocésain et les autres réalités ecclésiale.

62. Encourageons les frères à “sortir des sacristies” et à travailler dans les périphéries existentielles, là où personne ne veut aller, en y apportant notre charisme de frères mineurs. Vivons la prophétie de la vie consacrée dans l'Église à travers notre travail.

63. Différentes circonscriptions ont fondées des écoles de tous ordres et niveaux, très utiles aux parents qui recherchent une éducation aux valeurs. Bien souvent comme frères nous nous limitons à occuper des fonctions de direction et d'administration, alors qu'il serait souhaitable que nous nous engagions à prendre part activement et professionnellement à l'enseignement des différentes disciplines. Cela nous aiderait à réduire les coûts et à étendre l'accès même aux jeunes de condition modeste et aux pauvres.

64. Dans les œuvres sociales, éducatives, sanitaires et autres, que notre présence soit d'abord celle de frères et d'animateurs spirituels, en transmettant notre charisme, en créant la communion et en offrant un témoignage de fraternité, pas seulement celle de directeurs et administrateurs. Pour ces tâches-là que l’on recourre à l'aide de personnes compétentes qui partagent l'esprit de la mission franciscaine capucine.

65. Que les principes de JPIC servent de points de référence dans le choix ou l'évaluation de notre travail. Ayons le souci de la sauvegarde de la création: en ne dissipant pas les sources d'énergie, en réduisant la consommation, en réutilisant les matériaux recyclables, en évitant le gaspillage, en promouvant une réflexion critique sur nos habitudes, en dénonçant les entreprises qui agressent la nature. Dans notre travail incitons les gens à vivre en communion avec la création.

66. Conscients des injustices et des problèmes du monde du travail, contemplons le visage du Christ souffrant en ceux pour qui le travail n'est pas perçu comme une grâce:

* en celui qui n'a pas accès à l'emploi;
* en celui qui supporte des conditions injustes;
* dans les enfants, femmes, personnes âgées, et tous ceux qui sont exploités;
* en de nombreux pauvres soumis à des formes d'activité humiliantes et indignes ( per ex., prostitution, trafic d'organe, narcotrafic);
* en ceux qui souffrent à cause de conditions de travail insalubres;
* dans les travailleurs peu qualifiés qui sont souvent submergés dans le monde de la compétitivité.

Exprimons notre solidarité à ces personnes et désirons soutenir avec fermeté les organisations qui promeuvent de manière concrète la dignité et la justice dans le monde du travail.

67. Collaborons avec les institutions qui travaillent pour les pauvres, les marginalisés, tous les persécutés, chrétiens ou non, et avec les organisations qui promeuvent la paix, la justice et l'intégrité de la création. On priviligiera les institutions catholiques et tout particulièrement, celles franciscaines, comme “Damietta Peace Initiative” et “Franciscans International”, sans exclure d'autres institutions locales, comme la REPAM (Réseau ecclésial Panamazonien ), la REBAC (Réseau ecclésial du Bassin du Congo) et la FAN (Franciscan Action Network).

68. Les frères qui travaillent parmi les marginalisés, les pauvres, les migrants, ne reçoivent souvent aucune rémunération pour leurs activités. Que les ministres et les fraternités locales soutiennent volontiers les besoins économiques de ces services, même au prix de renoncements et de sacrifices dans les dépenses ordinaires.

69. Le développement technologique de ces dernières années avec la propagation des moyens de communication sociale a considérablement transformé la société, et ses effets se manifestent dans une nouvelle façon de vivre, de communiquer et d'établir des relations interpersonnelles. Une nouvelle culture est en train de se créer, avec des chemins d'apprentissage inexplorés, qui ont encouragé le développement de possibilités d'emploi inédites jusque là.

Les nouveaux médias numériques favorisent aussi notre travail d'évangélisation, ainsi que la communication entre nous, et facilitent l'administration de nos fraternités et institutions. Mettons aussi nos connaissances et notre compétence dans le domaine des médias numériques au service des pauvres, qui souvent ne peuvent y accéder.

70. Dans cette nouvelle culture, à laquelle nous appartenons et qui nous influence, nous ressentons le risque d'une utilisation inappropriée et exagérée des médias numériques qui créent un monde virtuel, avec les risques de l'individualisme, de la distraction, de la perte de temps. Tout cela appauvrit les relations fraternelles et comporte d'autres problèmes liés à un mauvais usage de ces médias.

Que l'éducation à un usage approprié de ces moyens fasse obligatoirement partie du programme de formation initiale et permanente des frères. Les formateurs, en particulier, doivent être conscients du conditionnement provoqué par les médias numériques, afin d'en tenir dûment compte, dans leurs méthodes de formation.

**8. Apportons le message du salut**

71. L'œuvre d'évangélisation exige une «conversion missionnaire» de toute vie apostolique qui ne peut plus être pensée comme confinée dans ses structures et activités traditionnelles, mais comme «Eglise en sortie». Par conséquent, que les frères s'engagent à travailler avec passion et enthousiasme, en particulier dans le service de la première annonce de l'Evangile, dans la formation chrétienne de la communauté et dans tous les endroits que l'on définit aujourd'hui comme «périphéries». Que notre “sortir en mission” privilégie avant tout le témoignage et le service parmi les non chrétiens, à travers le dialogue interreligieux et, lorsque c’est possible, en annonçant clairement le Seigneur ressuscité.

72. Que l'œuvre d'évangélisation vise à faire rencontrer avant tout la personne de Jésus-Christ et à en être fascinés. Cela suppose que les frères se laissent à leur tour évangéliser et renouveler par une vive rencontre avec Jésus-Christ.

73. Dans le travail apostolique il est nécessaire d’être prudents et vigilants lors de la lecture des «signes des temps», afin

a) d’incarner fidèlement notre forme de vie évangélique et notre témoignage apostolique dans les différentes régions et cultures;

b) d’harmoniser l'évangélisation avec les besoins des hommes et de leurs conditions de vie;

c) de s'ouvrir au dialogue avec tous les chrétiens, avec les croyants d'autres religions et avec les non-croyants.

74. Encourageons de nouvelles initiatives de fraternités permanentes ou temporaires afin de répondre aux hommes en recherche et en désir de Dieu et aux graves urgences sociales (par ex. les réfugiés, les migrants, les catastrophes naturelles).

*Approuvées au cours de la réunion du Conseil général OFM Cap.*

*Rome, le 8 janvier 2016*

Sommario

[VIII° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE DES FRERES MINEURS CAPUCINS: LA GRACE DE TRAVAILLER Rome, 2015 5](#_Toc459272872)

[PROPOSITIONS 5](#_Toc459272873)

[1. Appelés à participer à l'œuvre de la Création 5](#_Toc459272874)

[2. Apprendre à travailler 6](#_Toc459272875)

[3. Le premier travail 8](#_Toc459272876)

[4. Mineurs au service de tous les hommes 8](#_Toc459272877)

[5. Vivons de notre travail 9](#_Toc459272878)

[6. Des frères qui travaillent ensemble 10](#_Toc459272879)

[7. Exerçons promptement tout genre d'apostolat 12](#_Toc459272880)

[8. Apportons le message du salut 15](#_Toc459272881)



[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org)

1. Jean-Paul II, Encyclique *Laborem Exercens,* Castelgandolfo*,* 14 septembre 1981, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, III du Pontificat. [↑](#footnote-ref-1)